



Le 18 décembre 2017

Secrétaire départementale: Rachel SUGNEAU

Contact : 06.87.82.27.58

Mèl : fo.ddfip52@dgfip.finances.gouv.fr

Site Internet : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/052/>

Compte rendu CTL du 18 décembre 2017

Ont participé en qualité de représentants titulaires de FO Catherine Durand, Céline Lefèvre, Rachel Sugneau et Guillaume Tavin.

FO et Solidaires lisent une déclaration liminaire en préambule de cette 2ème convocation.

La DDFIP répond que « la DGFIP supporte, en effet, l'essentiel des suppressions d'emplois . Cependant, la Direction Générale a des marges pour améliorer son fonctionnement, a contrario des hôpitaux, de la gendarmerie, de la police... Elle ajoute que la Direction Générale tient un langage de vérité et qu'il y aura encore 50 000 emplois à supprimer pour le quinquennat à venir. La revue des missions va permettre de s'interroger sur notre fonctionnement, notre cœur de métier et ça affectera nos services bien au-delà des réorganisations déjà menées jusqu'à ce jour. La société a changé et l'administration a profondément changé depuis la fusion et les collectivités n'attendent plus les mêmes choses de notre part. De plus, la mise en place du Prélèvement A la Source en 2019, la généralisation de Téléactes en 2018 pour les notaires ainsi que l'accès direct au fichier immobilier va encore générer des suppressions. Oui on peut agiter le chiffon rouge ! Oui c'est un plan social ! On ne va pas payer des fonctionnaires à ne rien faire !!!

Moins d'emplois, c'est travailler différemment, ce n'est pas moins de service public. Nos missions ont évolué, ce n'est pas faire de l'exhaustif, c'est traquer la fraude, la cibler et travailler sur les dossiers à enjeux. Elle ajoute que « les agents ne vont pas « tondre des œufs » », en s'excusant de l'expression, c'est à dire n'avoir rien à faire ou paresser !

Et après la direction estime que les tracts et compte rendus sont générateurs de stress auprès des agents ! Faudrait il ne plus exercer notre rôle de représentants du personnel et notre devoir de vous informer et ne pas dire la vérité alors que la DDFIP dit elle-même qu'elle doit avoir un langage de vérité ?

Concernant l'ordre du jour que FO estime contre un dialogue social de qualité, elle estime qu'il a eu lieu puisque les organisations syndicales ont pu s'exprimer au travers du boycott, de la grève et de l'appel à la manifestation. La deuxième séance permet de discuter et la participation des OS à cette séance n'annihile pas leur mécontentement. FO répond que les sujets abordés en sus du PLF emplois ne sont pas anodins et que nous avons demandé à de multiples reprises que le PLF emplois fasse l'objet d'un seul point à l'ordre du jour mais qu'en matière de dialogue social, nous étions là aujourd'hui malgré tout !

1) Approbation des PV de CTL des 23 mai et 3 juillet 2017

Le PV du 23 mai est adopté par 4 voix POUR FO, 1 voix POUR Solidaires et 1 Abstention (CFDT).
Le PV du 3 juillet est adopté à l'unanimité.

2) Présentation du PLF 2018

1) Transfert de 9 emplois pour la Haute-Marne, répartis comme suit :

◆ 1 emploi au titre de la création des CSRH ;

◆ 1 emploi au titre de la réorganisation de la sphère RNF ;

A savoir 2 emplois B DDFIP

◆ 3 emplois au titre du rattachement de la BDV à la DIRCOFI EST ; à savoir 3 emplois A de la BDV transférés à la DIRCOFI Est au 1er septembre 2018. La DDFIP ajoute que la DIRCOFI envisage de créer une antenne pérenne à Chaumont, permettant aux collègues de bénéficier d'une garantie de maintien à résidence.

◆ 4 emplois au titre du transfert de la comptabilité de l'OPH de Saint-Dizier au 1er janvier 2018 au privé, soit 3 C et 1 B

Soit au total 9 emplois supprimés puisque ceux-ci ne pourront plus être pourvus au niveau départemental.

La DDFIP rappelle que ce transfert relève d'une orientation nationale et que la prochaine loi de finances rendra obligatoire le transfert de la comptabilité des OPH au privé.

Elle ajoute que 2 départs en retraite dans cette même trésorerie et que d'autres départs sont prévus sur la RAN de Saint Dizier

La DDFIP explique les méthodes de calcul conduisant aux 12 suppressions d'emplois supplémentaires.

Les gains de productivité liés à Télé IR et à la dématérialisation dans la sphère SPL sont évalués à 1,5 emplois.

La contribution proportionnelle est évaluée à 5 emplois, elle répartit sur le territoire le solde de suppressions du réseau net des gains de productivité.

A ces deux éléments s'ajoutent des correctifs, à savoir la dotation cible charges évaluée à 7,4 emplois, qui signifie que les emplois actuels sont en surnombre au regard des charges. La DDFIP ajoute qu'il y a encore matière à supprimer dans le département (*sans commentaire*).

La dotation accueil calculée est de + 0,9 emploi et le correctif opérationnel fondé sur l'historique des suppressions est de +1.

2) Suppressions nettes :

◆ pour la direction : suppression d'un emploi IP au profit de la création d'un emploi d'AFIP ; suppression d'un emploi B à l'EDR.

FO s'interroge sur le choix de supprimer un emploi à l'EDR alors que la DDFIP a reconnu que les difficultés humaines des services ont conduit ces derniers mois à des arbitrages pour affecter l'EDR. La DDFIP répond qu'il fallait bien supprimer quelque part et que si on a des idées, elle est preneuse !

FO demande si la DDFIP envisage de transformer l'EDR en Service d'Appui au Réseau comme cela se fait dans d'autres départements. La DDFIP répond qu'elle n'envisage pas, pour l'instant, de modifier le statut de l'EDR mais qu'elle s'est rapprochée de la Meuse qui expérimente le travail à distance

depuis 2 ans. Le directeur adjoint ajoute qu'il est conscient que certains agents de l'EDR privilégient l'intérêt de la mission EDR qui est de se rendre dans les services.

- ◆ pour les SIP : suppression d'un emploi C au SIP de Chaumont et d'un emploi de B au SIP de Saint-Dizier
- ◆ pour les SIE : suppression d'un emploi C au SIE de Langres
- ◆ pour les services de la publicité foncière : suppressions d'un emploi C au SPFE de Chaumont 1 et d'un emploi C au SPF de Chaumont 2
- ◆ pour les structures de contrôle : suppression d'un emploi A au PCR
- ◆ pour les trésoreries spécialisées : suppressions d'un emploi B à la trésorerie de Saint-Dizier Établissements hospitaliers et d'un emploi B à la trésorerie de Saint-Dizier collectivités
- ◆ pour les trésoreries mixtes : suppressions d'un emploi B à la trésorerie d'Andelot, d'un emploi B à la trésorerie de Chalindrey et d'un emploi C à la trésorerie de Bourbonne-les-Bains.

FO s'interroge sur le choix de la direction de supprimer un emploi B à Andelot et 1 à Chalindrey alors que ces deux trésoreries ont vu une importante montée en charge de travail avec l'arrivée de Communautés de Communes. La DDFIP répond que les trésoreries ont perdu les impôts (Andelot non !).

Elle ajoute que les entraides Chalindrey-Bourbonne-les-Bains, Wassy-Joinville et Nogent-Chateauvillain fonctionnent très bien, et qu'à l'avenir Andelot sera amené à aider Bourmont et que Prauthoy pourra faire de même dans le cadre du dispositif de convention qu'elle a déjà mis en place. La DDFIP précise que la Haute-Marne s'est portée candidate pour participer à la création d'un Service d'Appui au Réseau sous la forme de conventions entre trésoreries.

Soit 12 emplois supprimés.

Suite au transfert de la gestion de 20 communes à la Trésorerie de Langres, un emploi B est transféré de la trésorerie de Bourbonne les Bains vers la trésorerie de Langres. A ce jour, aucun agent n'a souhaité rejoindre la trésorerie de Langres

Suite à la fusion du SIE de Langres avec le SIE de Chaumont, 4 emplois B sont transférés à la future antenne pérenne située à Langres du SIE de Chaumont.

Parallèlement, 1 emploi B en surnombre au SIE de Langres rejoindra le SIP de Langres.

	FO	SOLIDAIRES	CFDT
POUR			
CONTRE	4	1	1
ABSTENTION			

3) Ponts naturels

La direction propose 3 dates de « ponts naturels » :

- le lundi 30 avril
- le lundi 24 décembre
- le lundi 31 décembre

FO demande s'il est envisageable de fermer les services au public le vendredi 2 novembre 2018 (durant les vacances scolaires), permettant aux agents qui le souhaitent de poser des congés sans la contrainte de la nécessité de service et aux agents souhaitant travailler ce jour-là, de pouvoir le faire sans contrainte de public (d'autant plus que de nombreux services sont déjà fermés le vendredi ou le vendredi après midi).

La DDFIP répond qu'elle va faire le point et réserve sa réponse, mais elle n'est pas opposée au principe. FO n'oubliera pas de lui demander la réponse lors du prochain CTL.

4) Réforme territoriale des Commissions Départementales des Impôts Directs et des Taxes sur le Chiffre d'Affaires (CIDTCA)

La directrice du pôle fiscal rappelle que cette commission est en charge des litiges sur le Taxe sur le Chiffre d'Affaires. Les CIDTCA sont désormais implantées dans le chef-lieu du département dans lequel siège le Tribunal Administratif, à savoir Chalons en Champagne.

Pour information, aucun dossier n'était en stock puisque la dernière commission avait eu lieu à Chaumont le 2 juin.

Un référent départemental s'assurera du suivi des dossiers locaux , des liaisons et de la rédaction des synthèses.

5) Présentation du Tableau de Bord de Veille Social (TBVS) rénové

Le directeur adjoint explique que le bureau RH-2C a souhaité simplifier la procédure d'élaboration du TBVS en diminuant le temps consacré à la collecte et en renforçant l'utilisation du TBVS en tant qu'outil de pilotage.

Il ajoute que la Haute-Marne fait partie des 4 départements expérimentateurs (**encore une expérience !**), à savoir que la DG a défini 6 indicateurs socles et que 4 indicateurs maximum peuvent y être ajoutés.

FO demande si ces indicateurs doivent impérativement être définis aujourd'hui. La DDFIP répond qu'une réunion sera organisée en janvier en concertation avec les OS.

FO s'interroge sur l'intérêt de déterminer des indicateurs qui serviront à établir un diagnostic mais pas forcément de solution.

6) Evolution des projets immobiliers

- Cinq agents de la Division des Affaires Juridiques et Contrôle Fiscal ont rejoint la DDFIP rue Bouchardon depuis le 27 novembre.
- Cité administrative : Création de 4 box supplémentaires portant à 6 le nombre de box d'accueil du public.
Un box sera exclusivement réservé au SPF-E à cause des contraintes techniques liées à la Machine Multi Applicative.
Les SIP et SIE auront également un box. Les 3 autres box seront banalisés et utilisés en fonction des besoins.
Les PCE-ex BDV- PCR et BCR rejoindront les locaux vacants de la cité administrative. La concertation pour l'occupation et l'organisation des locaux se fera avec les chefs de service qui seront chargés de faire la liaison avec les agents. Des visites seront, en outre, organisées.
- Saint Dizier : Le déménagement de la trésorerie Ets Hospitaliers s'effectuera avant le 30 juin 2018. Elle occupera les locaux actuellement occupés au 1^{er} étage par la Trésorerie Collectivités ainsi qu'une partie des archives et les bureaux de la responsable et de l'adjoint du SIP.
La trésorerie Collectivités rejoindra les locaux de l'ex SPF et une partie des locaux du SIE (archives et bureau du responsable).
Le Bureau antenne du cadastre restera au Rez de Jardin, conformément à son choix, pour des

raisons pratiques (archives et matériel technique difficile à déplacer).

La responsable et l'adjoint du SIP s'installeront dans les bureaux dit de passage et dédié à la e-formation.

Les travaux envisagés devraient être assez réduits.

La gestion du courrier se fera par la Trésorerie Ets Hospitaliers, ce qui déchargera les collègues de l'accueil du SIP qui étaient en charge de l'accueil, du standard téléphonique et du courrier.

La zone accueil sera revue afin que les collègues ne fassent plus l'accueil debout mais assis. Le site sera également sécurisé en interdisant l'accès au public de la zone située après les zones accueils des SIP, SIE et Trésorerie.

L'Inspecteur Santé et Sécurité au Travail effectuera, par ailleurs, une visite de site en début d'année afin d'apporter son éclairage technique sur cette réorganisation.

7) Modification du nom de la Trésorerie Saint Dizier Ets Hospitaliers et OPH

L'IP en charge de la stratégie explique qu'en raison du transfert de la gestion de l'OPH à la comptabilité privée, la trésorerie Saint Dizier Ets Hospitaliers et OPH ne peut plus porter cette dénomination.

Elle s'appellera donc.....



Trésorerie Saint Dizier Etablissements Hospitaliers
à compter du 1^{er} janvier 2018

(une pointe d'humour en cette période morose ne fait pas de mal, n'est-ce pas?)

8) Questions diverses

- La DDFIP annonce que 2 agents C arrivent au 1^{er} mars 2018 à la DDFIP 52, à savoir un « Fiscalité Chaumont » et l'autre « Sans résidence Haute-Marne ». Une CAPL se tiendra la 3^{ème} semaine de janvier 2018.
- Une nouvelle circulaire relative au dialogue social vient d'être diffusée. La DDFIP en transmettra une copie aux organisations syndicales.